

Parc national de la Guadeloupe

Objectif 01.1.2. : Faire des coeurs du parc national un espace d'accueil pour la recherche

[...]

- **Mesure 1.1.2.2. : Créer des zones de réserve intégrale**

À partir d'une analyse du territoire en coeur de parc sur la base de multiples critères (milieux à forte naturalité très peu ou pas perturbés par l'homme, d'une taille suivante pour qu'ils correspondent aux grandes fonctionnalités des écosystèmes présents, peu ou pas accessibles donc à l'écart de toute pression anthropique directe et ne nécessitant pas d'intervention de génie écologique pour la régulation de certaines espèces exotiques), trois zones géographiques ont été considérées comme réunissant les conditions pour la création d'une réserve intégrale :

- l'îlet « Tête à l'Anglais » ;

- une zone forestière en Côte-au-Vent englobant les têtes de bassin versant de la Grande Rivière de Capesterre et de la rivière Pérou ;

- une zone forestière en Côte-sous-le-Vent, contiguë à la précédente, séparée par la trace des crêtes du massif de la Basse Terre, englobant la tête de bassin versant de la Grande Rivière de Vieux-Habitants.

L'îlet « Tête à l'Anglais » est très isolé, le débarquement y est très délicat. La naturalité des lieux et son importance pour la nidification des oiseaux marins sensibles au dérangement ainsi qu'au braconnage des oeufs, conjugués à l'absence d'enjeux d'usage en font un site potentiel intéressant à étudier pour une réserve intégrale.

Cette zone géographique couvre donc les deux versants de la Basse Terre, dont il est reconnu le grand contraste en termes de biodiversité et d'habitats. Cet ensemble intègre principalement les formations altimontaines de fourrés et de forêts rabougries au-dessus de 800 m, riches en espèces de la flore endémique, les forêts ombrophiles montagnardes sur les deux expositions sont aussi parties de cette enveloppe. Ces deux zones offrent des faciès typiques des têtes de bassin versant pour les rivières de la Basse Terre avec leur faune originale.

L'objectif de cette réserve est d'en faire des « sites ateliers », des observatoires scientifiques privilégiés pour la connaissance et la recherche sur la biodiversité, ainsi que pour l'étude de l'impact des changements globaux sur les écosystèmes. Un réseau d'experts régionaux, nationaux et internationaux sera constitué et mobilisé sur les groupes taxonomiques jugés importants et peu étudiés.

Une concertation sera menée auprès des acteurs des territoires concernés, et en premier lieu les communes, avant la création de ces potentielles réserves intégrales. La délimitation sera précisée à cette occasion, à l'intérieur des zones identifiées.

Parc national de la Guadeloupe

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Établissement public du parc national ;
- Communes ;
- Socioprofessionnels et usagers du territoire ;
- Laboratoires de recherche ;
- Office national des forêts.

Page 7 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #2976

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-13 10:10